

DEMANDE D’EXPRESSION D’INTERET

(SERVICES DE CONSULTATION – INDIVIDUELS)

**VANUATU**

**PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE DE VANUATU ÉTAPE II (PERV II)**

Projet No. **P160658**

Le gouvernement de Vanuatu met en œuvre un investissement de 14 millions de dollars américains dans le cadre du projet d'électrification rurale phase II – PERV II (projet). L'objectif du PERV II est de soutenir une pénétration accrue des énergies renouvelables et un accès accru aux services d'électricité dans les zones dispersées hors réseau de Vanuatu.

Le Département de l'énergie (DDE) est l'agence d'exécution du PERV II avec le soutien de la Banque mondiale et a l'intention d'utiliser une partie du montant pour les services de consultation individuels suivants :

1. COMPTABLE DU PROJET

2. SPÉCIALISTE EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE

3. CHEF DE PROJET

4. 3x Assistant Administratif

Le DDE invite désormais les personnes éligibles (« Consultants ») à indiquer leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services **(joindre un curriculum vitae avec une description de l'expérience dans des missions similaires, des conditions similaires, etc.)**. Le personnel des entreprises peut exprimer son intérêt pour la mission par l'intermédiaire de l'entreprise qui l'emploie et, dans une telle situation, seules l'expérience et les qualifications des personnes seront prises en compte dans le processus de sélection.

L'attention des consultants intéressés (y compris les entreprises) est attirée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale pour les emprunteurs IPF du juillet 2016, révisé en novembre 2017 (« les Règlements »), stipulant la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.

Les termes de référence détaillés (TDR) pour chaque poste peuvent être obtenus en contactant vrep.procurement@gmail.com

Les expressions d'intérêt doivent être transmises par écrit par courriel à l'adresse ci-dessus avant le **5 mai 2022.**